

Ville de Saint-Gabriel

M.R.C. de D'Autray

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le **30 juin 2020 à 8 h**, au 45 de la rue Beausoleil.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire
 Monsieur Réjean Riel, conseiller № 1
 Madame Julie Tessier, conseillère № 2
 Monsieur Yves Morin, conseiller № 3
 Madame Sylvie St-Georges, conseillère № 4
 Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller № 5
 Monsieur Stephen Subranni, conseiller № 6

Sont présents : Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier

Public : 0 personne représentant le public
 (À huis clos dû à la pandémie de la Covid-19)

Absences motivées :

174-06-2020

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les conseillers présents forment quorum sous la présidence du maire, Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d'assemblée et Michel St-Laurent, à titre de secrétaire d'assemblée.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 30 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la Covid-19 ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Christian Paquin Coutu

Et résolu :

QUE la séance ordinaire du conseil du 30 juin 2020 soit ouverte à 8 h.

Adoptée à l'unanimité

175-06-2020 **2. LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Le greffier fait lecture de l'avis de convocation suivant :

À TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur Gaétan Gravel, maire
Monsieur Réjean Riel, conseiller no.1
Madame Julie Tessier, conseillère no.2
Monsieur Yves Morin, conseiller no.3
Madame Sylvie St-Georges, conseillère no.4
Monsieur Christian Paquin-Coutu, conseiller no.5
Monsieur Stephen Subranni, conseiller no.6

Mesdames, Messieurs,
Par la présente, vous êtes convoqués par monsieur le maire, Gaétan Gravel, à une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Saint-Gabriel. La séance se tiendra à 8 h, le 30 juin 2020, à la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Saint-Gabriel, 45 rue Beausoleil.

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Avis de motion – Règlement CV. 547 modifiant le règlement 543 (accès au lac Maskinongé)
5. Dépôt du premier projet de règlement 547 modifiant le règlement 543 (accès au lac Maskinongé)
6. Varia
7. Période de questions
8. Clôture et levée de la séance

Donné à Saint-Gabriel, ce 26 juin 2020, par Michel St-Laurent, directeur général et greffier.

176-06-2020 **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu :

QUE l'ordre du jour de cette rencontre du 30 juin 2020 soit et est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

177-06-2020 **4. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CV. 547 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CV. 543 – ACCÈS AU LAC MASKINONGÉ ET PRÉVENTION D'INFESTATION D'ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES**

AVIS DE MOTION est donné par Yves Morin, qu'il entend proposer pour adoption lors de la présente séance, le projet de règlement CV. 547 modifiant la tarification à certains égards du règlement CV. 543.

Adoptée à l'unanimité

178-06-2020 **5. DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 547 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CV. 543 – ACCÈS AU LAC MASKINONGÉ ET PRÉVENTION D'INFESTATION D'ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES**

ATTENDU QU'AVIS DE MOTION a été donnée par Yves Morin pour adopter le projet de règlement CV. 547 qui modifie la tarification à certains égards du règlement CV. 543.

Il est proposé par Yves Morin
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil adoptent le dépôt d'un projet de règlement, identifié par le numéro CV. 547, qui modifie la tarification à certains égards du règlement CV. 543.

Adoptée à l'unanimité

6. VARIA

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

179-06-2020 **8. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRA ORDINAIRE DU 30 JUIN 2020**

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Yves Morin
Et résolu :

QUE la séance ordinaire de ce 30 juin 2020 soit levée à 8h30.

Adoptée à l'unanimité

Gaétan Gravel
Maire

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la Loi sur les cités et villes

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal, en apposant ma signature au bas du présent document ce 30^{ième} jour de juin 2020.

Gaétan Gravel, Maire